

L'ancienne usine de Metalor au désamiantage

NEUCHÂTEL Le site laissera la place à un écoquartier. Mais avant d'être détruite, la fonderie doit être débarrassée de son amiante.

PAR SANTI.TEROL@ARCINFO.CH

«**B**ella Vista» désignera dans un proche avenir les sept immeubles du quartier durable qui doivent sortir de terre à l'avenue du Vignoble, à Neuchâtel. Pour l'heure, le terrain est encore occupé par les anciennes installa-

tions de Metalor – une friche de 15 000 m². Les travaux de destruction de l'ancien complexe d'usines où coulaient des torrents d'or commenceront ce mois de mars encore. Lancé début février, le chantier de désamiantage de l'ancienne fonderie prendra fin en avril prochain.

Metalor va progressivement disparaître du paysage des Portes-Rouges. Des équipes de désamianteurs sont à pied d'œuvre pour dépolluer les bâtiments de l'usine de métaux précieux. Entre trois et onze opérateurs traquent quotidiennement ces fibres de calcium et de magné-

sium si résistantes à l'action du feu mais aussi tellement cancérigènes. «On trouve de l'amiante partout dans ces locaux», prévient Antoine Roué. Le responsable du secteur désamiantage du groupe Orllati explique être confronté à deux types de produits amiantés. Les faiblement agglomérés, «que l'on trouve dans les colles, le flocage, les faux plafonds ou les joints articulés», qui sont une source importante des dangereuses poussières. Et les fortement agglomérés, ou fibrociments comme l'Eternit, «surtout présents dans les coffrages perdus, toitures, tableaux électriques ou les portes des coffres-forts». Trop lourds, ces derniers seront arrachés du bâtiment lors de sa démolition, emportés au dépôt de l'entre-



Nettoyage des locaux.

MURIEL ANTILLE

prise pour y être ouverts et, le cas échéant, assainis. Idem pour éléments de toitures: «Nous les démonterons et les emporterons directement en décharge inerte (type B)», poursuit le responsable.

Six heures max

Les opérations de désamiantage ne sont pas délicates sur le site de Metalor. «C'est une grosse usine. Mais comme elle est vide, nous n'avons pas trop de soucis. Il ne faut simplement pas s'éparpiller», note Antoine Roué. Les volumes sont si vastes que le bureau chargé d'établir le rapport d'assainissement a posé des au-

to collants partout où des produits polluants ont été détectés. «S'ils se trouvent dans la colle, j'enlève la colle. S'ils se trouvent dans la chape, j'enlève la chape». De l'amiante bien sûr, mais aussi du plomb ou d'autres minéraux dangereux pour la santé. Par contre, la nature des travaux à réaliser est usante, sinon épuisante pour les ouvriers, obligés de porter des vêtements et une combinaison spéciaux ainsi qu'un masque couvrant tout le visage. «Nos équipes travaillent deux fois trois heures par jour sous adduction d'air», détaille Vasco Pinheiro, chef du chantier. Entre carrelages, plinthes et autres faïences, le groupe Orllati doit traiter quelque 1200 m² de colles, 200 m² de dalles au sol, 2000 m² d'éléments d'étanchéité et toitures et 450 m² de bardages, calcule Antoine Roué. La première phase des travaux de désamiantage est pratiquement terminée. Elle se concentrait sur l'intérieur du complexe de raffinage d'or. La deuxième phase porte sur la toiture et les éléments d'étanchéité. Les déchets retirés sont emballés et douchés dans un sas (où l'air est renouvelé dix fois par heure), puis emballés une deuxième fois avant d'être remisés dans une benne cadennassée. Ce n'est qu'après ce lavage que ces résidus inutilisables sont acheminés en décharges bioactives (type E).

«Il importe que personne ne respire de l'amiante»

Masques et combinaisons protègent les désamianteurs (qui sont régulièrement examinés médicalement), mais c'est insuffisant pour une sécurité complète. Les fibres ou particules d'amiantes sont si fines qu'elles doivent être traitées dans une zone confinée en dépression comprenant un sas, une douche et un extracteur munis de filtres absolus. «Nous contrôlons le flux dans cette zone confinée pour aspirer plus d'air qu'il en rentre. Il importe que personne ne puisse

respirer de l'amiante», indique Antoine Roué, responsable des opérations de désamiantage sur le chantier Metalor.

A la fin du chantier, un contrôle visuel sera opéré puisque «les sols et murs restent à l'état brut après notre passage», relève le spécialiste. La qualité de l'air est aussi contrôlée. «Nous devons nous assurer qu'il ne reste aucune fibre d'amiante en suspension. Ce n'est qu'à cette condition que nous pouvons démonter la zone confinée.»